



Formation partielle destinée aux détenteurs et détentrices d'un diplôme d'une école hôtelière ou d'un certificat de cafetier d'un autre canton

(18 et 19 mai 2026)

Information importante :

« *Le cours est dispensé dans les deux langues officielles du canton (français / allemand). En cas de doute, un test destiné à vérifier la maîtrise de l'une de ces langues peut être imposé au candidat.* »

Maîtrisez-vous suffisamment la langue française pour prendre part à cette formation ?

- ❖ parlée : OUI NON
 J'AIMERAIS FAIRE UN TEST DE FRANÇAIS POUR LE SAVOIR (gratuit)
- ❖ écrite : OUI NON
 J'AIMERAIS FAIRE UN TEST DE FRANÇAIS POUR LE SAVOIR (gratuit)

Données personnelles :

Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Adresse :

NP : Lieu :

Tél. privé : Tél. portable :

E-mail :

Date de naissance : Lieu /Pays d'origine :

Etablissement public :

Avez-vous déjà repris ou allez-vous reprendre un établissement public prochainement ?

OUI NON IL S'AGIT D'UN NOUVEL ETABLISSEMENT

Si oui, veuillez svp remplir les données suivantes :

Nom de l'établissement :

Adresse de l'établissement :

NP : Lieu :

Date de reprise souhaitée :

Avez-vous déjà déposé votre dossier (reprise ou création) concernant cet établissement auprès de notre Service ?

OUI NON

Lieu et date : Signature :

PLANNING COURS DE LOI 2026

1 ½ jours

a) Régime d'autorisation

	Horaire	Animateur	Branche
Lundi 18 mai	08h15 à 11h30 13h15 à 16h45	M. Jérémie Overney	Législation sur les établissements publics
Mardi 19 mai	13h15 à 16h45	M. Jérémie Overney M. Jérémie Overney	Législation sur les établissements publics
Test : Mardi 26 mai	de 08h00 à 09h00		

LISTE DES DOCUMENTS PERSONNELS À JOINDRE À VOTRE INSCRIPTION (OBLIGATOIRE)

LISTE DES DOCUMENTS PERSONNELS À JOINDRE À VOTRE INSCRIPTION (OBLIGATOIRE)

- 1) extrait de votre casier judiciaire (www.casier.admin.ch ou guichet postal) ;
- 2) copie de votre pièce d'identité ;
- 3) pour les requérant-e-s étrangers-ères ressortissant d'un Etat non membre de l'Union européenne : copie de votre autorisation d'établissement ou de séjour ;
- 4) déclaration de la Justice de paix attestant que vous n'êtes pas privé-e de l'exercice des droits civils ;
- 5) attestation(s) de domicile (5 dernières années) ;
- 6) attestation(s) de l'Office des poursuites (5 dernières années) ;
- 7) attestation(s) de l'Office des faillites (5 dernières années) ;
- 8) curriculum vitae ;
- 9) copie de votre diplôme (certificat de cafetier d'un autre canton ou école hôtelière).

Important :

- 1) Ces documents ne doivent pas dater de plus de 3 mois.**
- 2) Votre inscription vous sera confirmée une fois que l'ensemble de ces documents nous aura été transmis.**

PRIX DE LA FORMATION :

Cours et matériel (facturé par GastroFribourg)	CHF	300.00
Frais d'inscription (facturé par notre service)	CHF	100.00
Frais d'examen (facturé par notre service)	CHF	200.00
Coût total de la formation (payable à l'avance)	CHF	600.00